

efforts n'ont pas recueilli le consensus nécessaire.

La Conférence a souligné l'importance de mettre un terme à la course aux armements et d'établir des relations plus stables, notamment en Europe où les principaux potentiels militaires sont concentrés, ainsi que la nécessité de réaliser des progrès en matière de limitation des armements et de désarmement dans les organes internationaux mandatés pour négocier ces questions. Le Canada, pour sa part, estime que la meilleure façon de renforcer la confiance consiste à recourir à toutes les possibilités susceptibles de ralentir la course aux armements, y compris celles prévues par les dispositions militaires de l'Acte final.

Responsabilités en matière économique

Les discussions touchant le secteur économique et ses domaines connexes ont clairement fait ressortir les nombreuses possibilités de coopération que l'Acte final a mises à notre disposition. Nous espérons donc en arriver à une entente sur un certain nombre de propositions traduisant notre volonté commune de lever les obstacles qui subsistent, ce qui aurait multiplié les possibilités de coopération. (Comme dans d'autres domaines visés par l'Acte final, l'objectif du Canada est de réduire les obstacles pour assurer une meilleure diffusion de l'information et de faciliter les contacts entre les personnes qui, dans leur pays, sont les seules en mesure de concrétiser les engagements auxquels leur gouvernement a souscrit.) Nous avons aussi espéré que les débats ne se borneraient pas au strict libellé de notre mandat et déboucheraient sur l'examen des problèmes et des responsabilités économiques que nous partageons sur le plan international à titre de membres de la communauté industrielle. Si les principes fondamentaux de l'Acte final ont la moindre signification, c'est dans cette direction que doivent évoluer nos rapports.

Questions humanitaires

Dès le début, le Canada a placé l'accent sur les questions humanitaires mises au programme de la Conférence. En effet, c'est sur ce plan que la Conférence contribue indéniablement le plus à l'évolution de la détente. C'était réconfortant pour nous de constater que les questions humanitaires constituaient un thème légitime de discussion multilatérale. La majorité d'entre nous accordaient autant d'im-

portance à la question de la réunion des familles qu'aux considérations politiques et militaires. A tout le moins, les délibérations de Belgrade auront confirmé ce que nous pensions déjà: les droits de la personne demeureront au coeur des préoccupations de la majorité des gouvernements représentés ici lorsqu'ils s'attacheront à remplir leurs engagements.

Sur ce plan, pour le Canada les relations entre États souffrent nécessairement lorsque les droits de la personne et les libertés fondamentales ne sont pas respectés. Nos discussions ont montré qu'il nous reste un long chemin à parcourir et qu'il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir dire que la dignité de la personne humaine et sa prérogative de connaître ses droits et d'agir en conséquence sont respectées partout et toujours. Il est un fait établi que des individus ayant tenté d'exercer des droits reconnus par l'Acte final sont encore harcelés, exilés, arrêtés, jugés et emprisonnés. Cette situation a amené le Parlement du Canada à adopter à l'unanimité des résolutions faisant état de sa vive inquiétude devant ce qu'il estime être des violations des droits fondamentaux. Nous espérons sincèrement que l'attention que nous avons portée à ces questions encouragera les gouvernements à réfléchir aux conséquences négatives de leurs pratiques.

Nous avons espéré que Belgrade serait l'occasion pour les gouvernements signataires non seulement de réaffirmer leur engagement en faveur du respect des droits de la personne, mais aussi d'y donner suite dans la pratique. Nous n'avons jamais prétendu que la détente ne tient qu'aux droits de la personne. Nous soutenons que, dans la mesure où la détente repose sur la confiance, nous ne pouvons susciter la confiance de nos citoyens si la détente ne prend pas un visage humain. La question du respect des droits de la personne fait partie de la structure et de l'équilibre de l'Acte final. Si nous voulons que celui-ci soit davantage que la somme de ses parties, nous ne pouvons impunément agir comme si les sociétés dont il parle étaient des îlots coupés les uns des autres, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agisse de livrer une guerre idéologique ou de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre État.

Contacts entre les familles

Pour ce qui est de la question plus précise des contacts entre personnes, nous avons tenté de faire valoir que les dispositions

de l'Acte final devraient s'appliquer de telle sorte que les contacts entre personnes d'une même famille, qu'il s'agisse de visites ou de réunions permanentes, soient systématiquement facilités et ne fassent plus l'objet de négociations entre les gouvernements. Nous avons aussi essayé d'amener les gouvernements à s'entendre pour qu'ils facilitent la communication normale d'idées et d'informations entre les individus, notamment par la libéralisation des échanges d'imprimés. Pour un pays qui, comme le Canada, a des liens étroits avec l'Europe, la question se pose directement. A titre de ministre d'État au multiculturalisme, je suis bien placé pour savoir dans quelle mesure notre nation et surtout cette fraction importante de notre population dont les ancêtres viennent d'Europe s'intéressent à ce qui se passe sur ce continent. Dans une société qui, comme la nôtre, attache beaucoup de prix à la liberté, les questions de culture, de religion et de traditions revêtent une importance fondamentale et doivent être respectées à l'instar des droits civils et politiques.

Nous regrettons l'insuccès de nos efforts pour mettre au point un document de poids sur ces questions. Nous avions espéré que, dans ce domaine important, il aurait été possible d'en arriver à une entente sur les moyens d'appliquer plus systématiquement les dispositions de l'Acte final. Discuter des problèmes d'ordre humanitaire est peut être gênant pour certains, mais ce n'est pas en les ignorant qu'on les éliminera. Une chose est certaine, l'intérêt du Canada pour ces problèmes ne cessera pas avec la fin de la réunion. L'ardeur qu'il met à atteindre ses objectifs se poursuivra sans coup férir.

Le Canada persistera à souligner l'importance pour la CSCE et pour la détente des objectifs humanitaires que nous avons essayé de promouvoir ici à Belgrade avec d'autres délégations. Nous ne dérogerons pas à la conception de la détente que nous avons adoptée dès le début de la réunion: il est fondamental que l'individu participe à l'évolution de la détente. Il doit pouvoir profiter des avantages qui en découlent et avoir ainsi toute possibilité de vivre dans un monde sûr et humain, de connaître la sécurité économique, de s'enrichir sur le plan culturel et d'avoir des rapports normaux avec ses semblables...

Le Canada quant à lui continue de rester fermement attaché à la politique de détente, sans oublier que, par définition, elle n'existe pas du seul fait que nous